

Madame, Monsieur,  
Chers Gilettois,

Dans le cadre des nouvelles actions en faveur des aînés de notre commune, j'ai le plaisir de vous annoncer la mise en place d'un nouveau service : la navette séniors de la commune de Gilette.

Grâce à ce nouveau service « commodités », les Gilettois de 60 ans et plus qui rencontrent des difficultés de déplacement pourront bénéficier d'une navette sous conditions, entre Gilette et Saint Martin-du-Var.

Depuis plusieurs mois nous travaillons avec le CCAS pour vous offrir une prestation qui nous l'espérons, contribuera à vous simplifier la vie au quotidien.

Cette action traduit notre volonté d'aller plus loin dans le droit à l'accessibilité pour tous, de rompre l'isolement pour certains et de faire profiter à ceux qui le souhaitent de toutes les commodités du centre d'activités le plus proche.

Parce que la liberté d'action passe par la liberté de mouvement, la navette séniors est idéale pour vous déplacer en toute sécurité, retrouver vos amis, vous rendre à la supérette de proximité, créer un lien avec les autres générations...

Patricia DEMAS  
Maire de Gilette

## CCAS Centre Communal d'Action Sociale

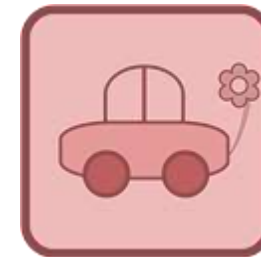


Contactez-nous  
1 Place Dr René MORANI  
06830 - GILETTE  
  
04.93.08.57.19.  
[mairie.gilette@wanadoo.fr](mailto:mairie.gilette@wanadoo.fr)  
  
Visitez notre site web :  
[www.gilette.fr](http://www.gilette.fr)



## Navette-Commodités

Ouverte aux Séniors de la  
Commune de Gilette



Gilette

St Martin du Var

**Dès le mardi 25 Avril 2017**

Service de transport accompagné

*Parce que la liberté d'action passe*

*Par la liberté de mouvement*

**Infos/Réservations**

*Accueil Mairie*

**04.93.08.57.19.**

*De 9h à 12h et de 14h à 16h*



## Qui peut bénéficier de la Navette de la Mairie de Gilette ?

---

Les Gilettois de 60 ans et plus ne disposant pas de moyens de déplacements pour faire des petites courses, se rendre à divers rendez-vous, etc....

## Comment bénéficier de ce service ?

---

### 2 possibilités :

- Retourner le formulaire d'inscription par courrier ou par mail à la mairie de Gilette
- Vous rendre en mairie avec le formulaire

## Quels jours et quels horaires ?

---

### Le service fonctionne :

- Les mardis et jeudis (sauf jours fériés et vacances scolaires)
- Départ de Gilette : 10h – aux arrêts de bus
- Retour au départ de St Martin du Var : 12h
- Afin d'assurer un service de qualité, il est impératif de se présenter à l'heure de rendez-vous prévue.
- Dans la limite des places disponibles et par ordre de réservation.

## Quels sont les trajets que je peux faire ?

---

- Les trajets sont exclusivement effectués entre un point de départ - arrêts de bus de Gilette - et d'arrivée situé à St Martin du Var.
- La prise en charge est effectuée au lieu de rendez-vous prévu lors de la réservation

## Comment réserver la navette ?

---

- Vous devez contacter l'accueil de la Mairie 04.93.08.57.19.
- Au plus tard 48h à l'avance, en indiquant le lieu de prise en charge ainsi que la destination souhaitée.
- Pour toute annulation : prévenir 24h à l'avance.

## Combien de fois puis-je utiliser la navette ?

---

En fonction des réservations et pour permettre au plus grand nombre son usage, nous pourrions limiter la fréquentation de la navette à deux parcours par mois.

## Quel coût ?

---

Forfait : 1€50